

SOCIAL

Les inspecteurs du travail dans la rue



Des agents régionaux du ministère du Travail ont manifesté hier contre la dégradation de leurs conditions de travail. /PHOTO G.L.

Venus de toute la région, ils ont convergé vers le rond-point du Prado (8^e), hier en fin de matinée à l'appel d'une intersyndicale CGT, FSU et Sud. Une cinquantaine d'agents du ministère du Travail entendaient y dénoncer des conditions de pratique de leurs missions, qu'ils jugent de plus en plus précaires et incertaines.

Pour le grand public, l'image des agents de terrain du ministère, ce sont d'abord les inspecteurs et contrôleurs du travail, ces fonctionnaires d'État chargé de la bonne application du Code du travail dans les entreprises. "De ce point de vue, le droit se complexifie en permanence, les risques psychosociaux augmentent dans les entreprises et, au quotidien, nos moyens s'amenuisent et on n'a plus les moyens de traiter autre chose que l'urgence, les accidents du travail, les licenciements de salariés protégés", dénonce Audrey Faure, représentante CGT, en poste à Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence).

En cause, selon les manifestants d'hier, une réorganisation à marche forcée des "secteurs" de l'inspection du travail, des zones géographiques de plus en plus élargies avec des vacances de postes de plus en plus nombreuses. "L'ensemble des Directrices (Directions régionales des entreprises, de la concurren-

ce, de la consommation, du travail et de l'emploi, devenues Dreets depuis avril, Ndlr) et des Dieccte (l'équivalent dans les Dom-Tom) comptaient tout juste 7500 agents en 2019, explique l'intersyndicale. Pour mémoire, les mêmes services portaient près de 10000 agents en 2009."

Moins de titulaires

Un sous-effectif et un recours de plus en plus important à des contractuels précaires en lieu et place de fonctionnaires qui touchent "l'ensemble de nos services, pas uniquement les inspecteurs et contrôleurs", estime Véronique Menga, représentant FSU. "On paye, certes, un mouvement global de réduction des effectifs dans la fonction publique, poursuit Lucas Dejeux, syndicaliste CGT. Mais chez nous, on touche aussi à une vraie volonté politique libérale de détruire la défense du Code du travail, de détruire le contrôle des entreprises."

L'intersyndicale avançait hier les chiffres de douze secteurs "laissés vacants" (sans inspecteur ou contrôleur) dans les seules Bouches-du-Rhône, soit "près de 120 000 salariés qui n'ont plus d'agents de contrôle à qui s'adresser et plus de 10 400 établissements (qui) ne sont pas contrôlés".

G.L.



235998

TRANSDEV RECRUTE DES CONDUCTEURS RICE.S DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

Transdev Bouches-du-Rhône recrute des conductrices et conducteurs d'autocars et autobus, titulaires du permis D et de l'attestation Fimo.

Ces postes sont à pourvoir sur tout le département, particulièrement sur les secteurs d'Aix-en-Provence Nord, Salon-de-Provence, Saint Cannat, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Lançon-Provence, Le Rove, Vitrolles, Istres.

Envoyez votre CV à :
contact.transdev-bdr@transdev.com
ou postulez sur le facebook
Transdev Bouches du Rhône.



La Juris' Cup déjà victorieuse avec cent bateaux sur l'eau

Malgré les contraintes, les juristes sont au rendez-vous de cette 30^e édition

Trente ans après sa création et au terme d'une année blanche marquée par la crise du Covid, l'une des plus fameuses régates corporatives européennes a effectué, hier après-midi, un retour remarqué en rade sud, avec une centaine de voiliers présents sur la ligne de départ; un véritable exploit pour ses organisateurs dans le contexte économique et sanitaire actuel. Et même si le nombre d'équipages étrangers est très inférieur à celui des précédentes Juris' Cup - dont le règlement exige que chaque bateau en course soit armé par un équipage d'au moins 50% de juristes -, les barreaux belges, luxembourgeois et suédois ont fait le déplacement jusqu'à Marseille, de même que ceux de Marseille, Aix, Paris, Grenoble, Lyon, Avignon, Nice, Soissons, ou encore Versailles. Sont également présents deux voiliers de la Cour de justice européenne et ceux du Yacht-club de l'Assemblée nationale et de la Caisse des dépôts. Partenaire de la Juris' Cup, L'Etude Guenifey a même engagé à elle seule quatre bateaux.

Affrêtées par des écoles, des étudiants, des études notariales, des cabinets d'avocats, de géomètres ou d'architectes d'experts, des barreaux ou des institutions judiciaires, plusieurs unités de prestige donnent une dimension particulière à cette compétition.



À gauche, les amateurs de beaux gréments sont à la fête. À droite, le village de la course, au cœur du CNTL, club hôte de la manifestation.



La flottille au moment de sa sortie du port, hier matin, pour une première journée de régate.

/PHOTOS FRANCK PENNANT

C'est le cas notamment d'Eileen 1938, classé monument historique, ou encore de Bernic 2, plus grand bateau en course avec ses 22 m de long.

Toujours implanté au cœur du CNTL, club hôte de la manifestation, le village de la course reste le lieu festif où se réunissent les participants à l'is-

su des régates; l'endroit où seront notamment décernés, ce soir, les prix de l'élégance et de l'originalité, et où sera dévoilé demain le palmarès final. Il accueille également des exposants dont les produits sont susceptibles de répondre aux besoins des concurrents, qu'ils portent leur casquette de ju-

ristes ou de plaisancier. Ce qui n'empêche pas les régatiers de fréquenter d'autres sites emblématiques de la cité phocéenne, notamment ce soir, les Docks des Sud, à l'occasion d'un grand gala sur le thème des années 30, trentième anniversaire oblige...

Ph.G.



Fermetures nocturnes des tunnels

Pour des raisons de maintenance des tunnels Vieux-Port, Major et Saint-Charles, la Métropole doit réaliser des travaux d'entretien nocturnes.

→ Du 20 au 21 septembre : les tunnels Vieux-Port sens sud-nord et Major seront fermés de 22 h à 5 h 30.

→ Du 21 au 22 septembre : les tunnels Vieux-Port sens sud-nord et Major seront fermés de 22 h à 5 h 30.

→ Du 22 au 23 septembre : les tunnels Vieux-Port sens sud-nord et Major seront fermés de 22 h à 5 h 30.

→ Du 23 au 24 septembre : le tunnel Major sera fermé de 22 h à 5 h 30 et le tunnel Saint-Charles de 21 h à 5 h 30.

→ Du 24 au 25 septembre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 25 au 26 septembre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 26 au 27 septembre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 27 au 28 septembre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 28 au 29 septembre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 29 au 30 septembre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 30 septembre au 1^{er} octobre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 1^{er} octobre au 2 octobre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 2 octobre au 3 octobre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 3 octobre au 4 octobre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 4 octobre au 5 octobre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 5 octobre au 6 octobre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 6 octobre au 7 octobre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 7 octobre au 8 octobre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 8 octobre au 9 octobre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 9 octobre au 10 octobre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 10 octobre au 11 octobre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 11 octobre au 12 octobre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 12 octobre au 13 octobre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 13 octobre au 14 octobre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 14 octobre au 15 octobre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 15 octobre au 16 octobre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

→ Du 16 octobre au 17 octobre : le tunnel Saint-Charles sera fermé de 21 h à 5 h 30.

